

Résultats de l'enquête auprès des pomiculteurs Fongicide Captan

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a récemment publié une version révisée de son projet de décision de réévaluation visant le captane (PRVD2016-13). ELLE PROPOSE D'ABANDONNER L'UTILISATION DU FONGICIDE CAPTAN DANS LA CULTURE DE FRUITS (POMMES, POIRIER).

Les Producteurs de pommes du Québec en collaboration avec le Conseil canadien de l'horticulture ont réalisé une importante enquête qui visait à recueillir des données sur la façon dont les producteurs se servent réellement du fongicide pour lutter contre les maladies. Les données ont pour but d'inciter l'ARLA à réviser son évaluation des risques en fonction de l'utilisation réelle du Captan par les producteurs.

Voici les faits saillants de l'enquête.

Faits saillants

151 répondants

Superficie totale de 2920 ha

Superficie moyenne de 10,9 ha

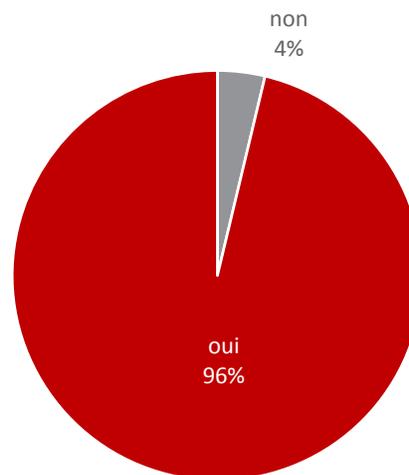
Une moyenne de 20,4 hectares par producteur

96 % des producteurs l'utilise au moins une fois par saison

Utilisation moyenne de 2,4 kg/ha

7 applications en moyenne par saison

Appliquez-vous le CAPTAN sur ces fruits au moins une fois par an?



Suite aux résultats de cette enquête et dans l'optique de maintenir l'homologation du Captane, Les Producteurs de pommes du Québec proposent la mise en place de mesures additionnelles de réduction des risques associés avec l'utilisation de cette matière active. Les mesures proposées sont les suivantes : restreindre le nombre maximal d'applications à 6 par année, réduire la dose à 2 kg/ha et moduler les délais de réentrée par exemple avec l'utilisation de certains équipements de protection individuelle appropriés. Ces mesures pourraient être mises en place pour la culture de la pomme au Canada.